

Association Loi 1901 n°W333006896
 33210 Langon
contact@deepmove.fr
 06 24 02 25 92
 Page Facebook : DEEP MOVE Danse et Fitness
 Page Instagram : deepmovedanse
www.deepmove.fr
 Chaîne Youtube : DEEP MOVE Danse et Fitness



INSCRIPTIONS DEEP MOVE ANNÉE 2023/2024

Lieu des cours : Studio DEEP MOVE, à Langon , Promenade moléon du centre commercial Leclerc OU les mercredis salle Offenbach, place des Carmes, au centre culturel des Carmes à Langon. Fitness : salle des fêtes de St André-du-Bois et Château Malromé .

NOM	PRÉNOM
Date de naissance	
Adresse	
VILLE	
Téléphone de l'élève	
Téléphone Mère	Téléphone Père
Mail (lisible)	
Numéro et nom(s) de(s) la personne(s) à prévenir en cas de besoin (préciser le lien de parenté)	
Pathologie particulière pouvant apporter des difficultés à suivre l'activité	
<input type="checkbox"/> élève de l'année dernière	<input type="checkbox"/> Certificat médical obligatoire

Adhésion **obligatoire** à DEEP MOVE 30€/élève Taille T-Shirt

TARIFS COURS ENGAGEMENT À L'ANNÉE	DANSE ENFANTS	DANSE ADOS / ADULTES	FITNESS / YOGA / PILATES sur Langon
1 cours / semaine	27€ /mois année 270€	30€ /mois année 300€	25€ /mois année 250€
2 cours / semaine	37€ /mois année 370€	41€ /mois année 410€	35€ /mois année 350€
3 cours / semaine	45€ /mois année 450€	47€ /mois année 470€	
illimité	49€ /mois année 490€	59€ /mois année 590€	39€ /mois année 390€
ÉVEIL	21€ /mois année 210€		

TARIFS SANS ENGAGEMENT	Carte 10 cours	Cours à l'unité
DANSE	150 €	16 €
FITNESS	90 €	10 €

COURS sur la commune de ST ANDRÉ-DU-BOIS	CARDIO / RENFO + PILATES / YOGA À St André-du-Bois	CARDIO / RENFO SEUL À St André-du-Bois	PILATES / YOGA SEUL au Château Malromé à St André-du-Bois
	25€ /mois année 250€	11€ /mois année 110€	18€ /mois année 180€

SOUHAITE PARTICIPER AUX AUDITIONS DU CREW 10 - 16 ANS DPM CREW NEW GENERATION Auditions le samedi 7 octobre à 14h30 - Renseignements : 06 12 32 19 23 Suivez-nous sur Instagram => @dpmcrew.official

Comment avez-vous connu DEEP MOVE ?

Facebook Instagram Flyer Johanna Connaissance Athéna Danse

une personne déjà inscrite m'en a parlé Recherche sur Google Animations

Autre :

NOUS RECRUTONS DES BÉNÉVOLES !

L'école de danse DEEP MOVE en est là aujourd'hui en partie grâce à cette grande entraide qui forme une belle équipe, « les anges verts » comme on a pu les appelés de part leur T-Shirt vert floqués « STAFF ». Si vous souhaitez contribuer aux événements de l'année que ce soit sur une ou plusieurs animations, ou dans l'organisation de l'école ; que ce soit de près ou de loin chacun peut apporter son énergie à son échelle ! Faire partie d'une équipe dynamique et humaine tout en apportant votre aide vous donnera un élan de motivation dans ce que vous entreprenez et surtout un sentiment de gratification. Chaque année nous faisons appel à de nouveaux membres afin de pérenniser notre association et que ses belles valeurs continuent de se répandre.

Nous partageons toutes les informations sur un groupe DISCORD (application à télécharger et créer un compte ; lien donné par la suite)

Si vous souhaitez faire partie de l'aventure avec nous, de manière ponctuelle ou plus régulière, cochez la case suivante et compléter les espaces, nous vous contacterons pour vous donner toutes les informations ! À très vite :)

Je soussigné(e)souhaite faire partie des membres bénévoles de l'association DEEP MOVE

Numéro :

PLANNING ENFANTS / ADOS-ADULTES

STUDIO DEEP MOVE
PROMENADE MOLÉON



lundi	mardi	mercredi	jeudi	Vendredi	Samedi
	10H-11H DANSE SENIORS Johanna & Alex			10H00 -10H45 YOGA YENGAR Caroline 	10H - 10H45 ÉVEIL Audrey
		11H - 11H45 ÉVEIL Mélanie			11H - 12H DANSE MODERNE ENFANTS/ADOS ADULTES Amandine
	12H30-13H15 YOGA YENGAR Caroline 		12H30-13H15 YOGA VINYASA Caroline 	12H00 -12H45 YOGA YENGAR Caroline 	12H - 13H K-POP ADOS ADULTES Bambi & Jason
					13H15 - 15H CREW ENFANTS / ADOS (à partir de 10 ans) Eva, Alexia, Johanna & Alex
		14H30 - 15H30 RAGGA DANCEHALL ADOS Johanna			STAGES
		15H30 - 16H30 ADOS STREET COMMERCIAL Johanna & Alex			
		16h30 - 17h30 ADOS RAGGA DANCEHALL Johanna			
17H - 18H00 RAGGA / LATINO ENFANTS 6/8 Johanna & Alex	17H15 - 18H15 RAGGA ENFANTS 9/ 11 Rayan	17h45 - 19H LYRICAL ADO Charlotte			17H - 18H COMMERCIAL ENFANTS 7/11 Johanna & Alex
18H - 19H RAGGA / LATINO ENFANTS 6/8 Johanna & Alex	18H15 - 19H15 GROOVE RAGGA DEBUTANTS/INTER Rayan		18H - 19H HIP-HOP COMMERCIAL ENFANTS Eva	18H - 19H RAGGA / LATINO ADULTES DÉBUTANTS Johanna & Alex	
19H - 20H STREET COMMERCIAL INTER Johanna & Alex	19H15 - 20H15 AFRO DEBUTANTS/INTER ADOS / ADULTES Rayan	19H - 20H15 LYRICAL DÉBUTANTS Charlotte	19H - 20H HIP-HOP / RAGGA ADOS / ADULTES Eva	19H15 - 20H YOGA Audrey 	
20H - 21H LATINO REGGAETON INTER Johanna	20H15 - 21H15 RAGGA DANCEHALL DÉBUTANTS Rayan	20H15 - 21H15 TALONS Charlotte	20H - 21H TECHNIQUE MODERNE Amandine	20H - 22H30 RÉPÉTITIONS SHOW 	
21H - 22H TALONS Johanna & Alex	21H15 - 22H15 SEXY Cherifa		21H - 22H LATINO DÉBUTANTS Amandine		

OUVERT À TOUS
INSCRIPTIONS TOUTE L'ANNÉE
ESSAI OFFERT

STAGE OUVERT À TOUS,
TOUS LES MOIS

CONTACT / INFOS 06 24 02 25 92
contact@deepmove.fr
Site internet www.deepmove.fr

DEEP
MOVE
DANSE & FITNESS

SUIVEZ
DEEP MOVE



PLANNING ENFANTS / ADOS-ADULTES

DEEP MOVE c'est
3 autres adresses pour plus de
danse et de yoga !

mardi

mercredi

 **SALLE OFFENBACH**
Place des Carmes à Langon

14H-15H
COMMERCIAL
ENFANTS 7/11
Alex

15H15-16H15
LYRICAL
ENFANTS 7/11
Charlotte

16H15-17H
ÉVEIL DANSE 4/6
Charlotte

 **CHÂTEAU MALROMÉ**
Saint-André-du-bois

17H15 - 18H15
PILATES / YOGA
Mélanie 

18H30 - 19H30
PILATES / YOGA
Mélanie 

 **SALLE DES FÊTES**
Saint-André-du-bois

19H30 - 20H45
CARDIO / RENFO
Mélanie 

**OUVERT À TOUS
INSCRIPTIONS TOUTE L'ANNÉE
ESSAI OFFERT**

**STAGE OUVERT À TOUS,
TOUS LES MOIS**

**CONTACT / INFOS 06 24 02 25 92
contact@deepmove.fr
Site internet www.deepmove.fr**

**DEEP
MOVE**
DANSE & FITNESS

SUIVEZ
DEEP MOVE



FICHE MODE DE PAIEMENT

Nom et prénom de l'élève qui prend le(s) cours :

Age :

Date du début des cours :

Cour(s) suivi(s) :

PASS SPORT N°

Adhésion : 30€

Montant TOTAL :

Nom et Prénom du Payeur :

Adresse :

Je soussigné(e), _____ m'engage à régler la totalité des cours pendant l'année scolaire à DEEP MOVE.

Modalité de paiement choisi :

Signature

Espèces

Chèque(s)*, en ___ fois, pour un total de : ____ * A l'ordre de DEEP MOVE

Prélèvement en ___ fois, pour un total de : ____ Fournir RIB de votre banque

Virement

TOUT ELEVE DEEP MOVE DOIT REGLER L'ANNEE SCOLAIRE DANS SA TOTALITE AU MOMENT DE SON INSCRIPTION.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE SAUF EN CAS DE FORCE MAJEURE

FICHE REGLEMENT FAMILLE

Pour l'élève

Débutant les cours le

Nom des élèves				
Date prise des cours				
Cours choisi(s)				
Forfait choisi en euros				
-15% familles				
PASS SPORT				
TOTAL				
Adhésion	30€	30€	30€	30€
TOTAL TTC				

Nom et Prénom du Payeur :

Adresse :

Je soussigné(e), _____ m'engage à régler la totalité des cours pendant l'année scolaire à DEEP MOVE.

Modalité de paiement choisi :

Signature

Espèces

Chèques*, en ___ fois, ce qui fait un total de : * A l'ordre de DEEP MOVE

Prélèvement en ___ fois, ce qui fait un total de : Fournir RIB de votre banque

Virement

TOUT ELEVE DEEP MOVE DOIT REGLER L'ANNEE SCOLAIRE DANS SA TOTALITE AU MOMENT DE SON INSCRIPTION.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE SAUF EN CAS DE FORCE MAJEURE

Règlement intérieur de l'Association DEEP MOVE

Adopté par l'assemblée générale du 18/08/2023

Article 1 – Agrément des nouveaux membres.

Tout nouveau membre doit être parrainé et présenté par deux membres de l'association, dont au moins un membre fondateur, préalablement à son agrément.

Il est agréé par le conseil statuant à la majorité de tous ses membres.

Le conseil statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.

Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion.

Article 2 – Démission – Exclusion – Décès d'un membre

1. La démission doit être adressée au président du conseil par lettre recommandée. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.

2. Comme indiqué à l'article 8 – RADIATION des statuts, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le conseil, pour motif grave. Sont notamment réputés constituer des motifs graves :

- la non-participation aux activités de l'association ;

- une condamnation pénale pour crime et délit ;

- toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation.

La décision d'exclusion est adoptée par le conseil statuant à la majorité des deux tiers des membres présents.

3. En cas de décès d'un membre, les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à un quelconque maintien dans l'association.

La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même cas en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

Article 3 – Assemblées générales – Modalités applicables aux votes

1. Vote des membres présents

Les membres présents votent à main levée. Toutefois, un scrutin secret peut être demandé par le conseil ou 25% des membres présents.

2. Votes par procuration

Comme indiqué à l'article 13 -AGE des statuts, si un membre de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée, il peut s'y faire représenter par un mandataire dans les conditions

indiquées audit article.

Article 4 – Indemnités de remboursement.

Seuls les administrateurs et/ou membres élus du bureau, peuvent prétendre au remboursement des

frais engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur justifications. Ils peuvent avoir la possibilité d'abandon de ces remboursements et d'en faire don à l'Association DEEP MOVE en vue de la réduction d'impôt sur le revenu Art. 200 du CGI.

Article 5 – Commission de travail.

Des commissions de travail peuvent être constituées par décision du conseil d'administration.

Article 6 – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil ou par l'assemblée générale ordinaire

à la majorité des membres.

Règlement intérieur de l'école de danse DEEP MOVE

1. Respect des locaux et de la structure

Les locaux de la structure devront être respectés en prenant soin du matériel mis à disposition autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école de danse.

Le non respect du matériel ou des murs pourra être passible d'un avertissement.

2. Respect d'autrui

Tout adhérent de DEEP MOVE doit obligatoirement respecter chaque personne présente dans l'enceinte du bâtiment ainsi que devant le bâtiment, mais aussi chaque personne en lien de près ou de loin avec l'association DEEP MOVE, tels que :

- Tous les élèves enfants, ados et adultes de DEEP MOVE
- Tous les profs
- Le staff bénévole
- Les parents d'élèves
- Les proches des élèves famille ou amis présents près de la salle de danse
- Les personnes présentes près de la salle de danse et à l'intérieur de la salle de danse

Le non respect d'une de ces personnes pourra être passible d'un avertissement.

En cas de n'importe quel soucis l'élève doit venir en parler soit au professeur, soit à un membre du staff bénévole ou à un référent du cours.

3. Respect des cours

Les élèves adhérents de DEEP MOVE doivent respecter l'horaire du cours et arriver à l'heure. Il n'est pas nécessaire d'arriver en avance car seul les élèves de la discipline en cours seront autorisés à entrer dans la salle de danse. Les élèves arrivant plus tôt pour le cours suivant devront attendre à l'extérieur devant la salle de danse afin de ne pas gêner le cours. Seul les profs, les membres du staff ou les référents des cours pourront entrer si cela est nécessaire.

Les élèves enfants doivent penser à aller aux toilettes avant le début du cours afin de ne pas perturber le cours en plein milieu de la séance.

Les élèves doivent respecter chaque élève en cours ainsi que leur professeur et les membres du staff présents.

Les bavardages ne sont pas autorisés pendant les cours, les élèves peuvent discuter pendant les moments de pause mais non pendant les moments d'explication du professeur ainsi que pendant les moments de danse.

Notre école porte haut les valeurs de bienveillance et de respect, c'est pourquoi chaque élève de DEEP MOVE est libre de venir dans le style qu'il souhaite du moment que sa tenue est adaptée au cours. Chaque élève se soutient peu importe les différences d'âges, de niveaux de danse, de physiques ou de catégories sociales. C'est pourquoi nous demandons à chaque élève de s'encourager lors des passages en groupe, il s'agit d'une valeur très importante pour l'école de danse.

4. Respect engagement animations / événements

Tout engagement pour la participation et/ou l'organisation d'une animation ou d'un événement doit être respecté et tenu.

5. Tenue obligatoire

La salle de danse est un espace libre où chaque élève peut venir habillé de la manière qu'il souhaite, néanmoins il reste quelques comportements à adopter.

Chaque élève doit obligatoirement enlever ses chaussures sur les tapis avant de traverser la salle de danse.

Chaque élève doit avoir une paire de basket propre pour les cours de danse urbaines. Tous les cours de danses urbaines se font en basket (sauf Lyrical, Moderne et Yoga)

Chaque élève doit avoir une tenue adaptée à la discipline choisie dans laquelle il se sent à l'aise et libre de ses mouvements.

Le port des gros bijoux est interdit pendant les cours car ils peuvent nuire à la sécurité du pratiquant.

Il est interdit d'avoir un chewing-gum ou n'importe quelle autre nourriture dans la bouche pendant le cours.

Les élèves doivent amener leur bouteille d'eau ou une gourde pour s'hydrater à chaque cours.

Les élèves doivent ranger leurs affaires dans les casiers blancs prévus à cet effet présents contre le mur dans le fond de la salle. Aucune affaire ou sac doivent trainer dans l'espace de danse.

Les adhérents DEEP MOVE doivent savoir que nous avons du sucre à disposition dans la salle ainsi qu'une trousse de premiers soins si jamais il y avait un malaise ou autre, venir voir le professeur ou un membre du staff.

6. Communication entre l'école de danse les élèves et les parents

Un groupe **DISCORD** pour chaque cours de danse est créé en début d'année **où nous partageons toutes les informations** nécessaires de l'association ainsi que les vidéos pendant les cours afin de pouvoir réviser chez vous et/ou avoir des souvenirs. Nous indiquons notamment toutes les différentes prestations et animations auxquelles nous participons.

C'est également par le biais de cette communication que nous indiquons si un cours est annulé.

Dans ce groupe vous pouvez aussi poser toutes les questions relatives aux cours de danses

Pour utiliser le groupe **DISCORD** il suffit de télécharger l'application **DISCORD**, de créer un compte et **cliquer sur le + en vert ; en bas de l'écran sera indiqué « rejoindre un serveur » cliquer dessus et insérer le lien qui vous sera donné ou affiché à la salle.**

7. Avertissement / Sanctions

En cas de non respect du règlement intérieur ci-joint, l'association DEEP MOVE peut sanctionner d'un avertissement un élève adhérent pour les raisons énoncées dans les paragraphes où cette sanction est précisée. (Cf. Paragraphes 1. Respect des locaux et de la structure ; 2. Respect d'autrui ; 8. Droit à l'image)

Au bout de 3 avertissements l'association DEEP MOVE pourra exclure un élève adhérent de l'association et des cours proposés sans remboursement autorisé.
Le harcèlement moral et/ou physique envers un élève adhérent, un professeur, un membre du staff, un membre du bureau ou un parent d'élève peut également être passible d'une exclusion de l'association sans remboursement autorisé.

8. Droit à l'image

Dans le cadre de notre association, pendant les cours et les animations extérieures, des photos ou vidéos de vous ou de votre enfant peuvent être prises et utilisées en vue de promouvoir nos activités.

En vous inscrivant ou en inscrivant votre enfant à nos cours vous autorisez l'association **DEEP MOVE Danse et Fitness** à utiliser votre image ou l'image de votre enfant en dehors de ses locaux, soit :

Sur la page Facebook/la page Instagram/la chaîne Youtube/le site Internet de l'association,

Sur des CD roms ou DVD de compétitions/de rencontres /d'évènements,

Sur des journaux, prospectus, flyers ayant pour seul but de promouvoir l'association **DEEP MOVE Danse et Fitness**.

Chaque élève a le droit de faire des vidéos du cours pour partager afin de promouvoir l'école de danse.

Les élèves ont également le droit de se filmer personnellement pour garder les vidéos pour son entraînement personnel.

Toutes vidéos prises à des fins non indiquées ci-dessus faisant suite à moqueries ou autre comportement inapproprié sera passible d'un avertissement.

Je soussigné(e).....
parent de l'élève ou responsable légal

.....accepte les conditions de droit
à l'image de l'association **DEEP MOVE Danse et Fitness**, et certifie avoir lu le règlement
**intérieur ci-joint et en avoir informé mon enfant ou l'élève concerné par les cours (si parent
ou responsable légal signataire)**

À..... le

Signature de l'adhérent à l'association
DEEP MOVE
et/ou du responsable légal de l'élève
adhérent
Précédée de la mention manuscrite « lu
et approuvée »

Signature du Président
de l'association DEEP MOVE